



ACADÉMIE DE NANCY-METZ

Liberté
Égalité
Fraternité

FICHE DE POSTE

Professeur-documentaliste, CASNAV-CAREP de l'académie de Nancy-Metz, juin 2022

Le CASNAV-CAREP

Situé dans le nouveau Rectorat (9 rue des Brice, Nancy), le CASNAV-CAREP est le service académique dédié à la scolarisation des élèves allophones, à la scolarisation des enfants du voyage et à l'éducation prioritaire.

CASNAV-CAREP

Responsable :

Yann Martin

Yann.Martin@ac-nancy-metz.fr

Dossier suivi par :

Fabrice André

ce.casnav-carep@ac-nancy-metz.fr

Téléphone :

03.83.86.27.33

Rectorat
9 rue des Brice
Rond-point
Marguerite
C.O. 30013
54035
Nancy Cedex

→ Présentation du CASNAV-CAREP sur le site académique : <https://www.ac-nancy-metz.fr/casnav-carep-de-l-academie-nancy-metz-122708>

Composé de plusieurs enseignants-formateurs, d'un personnel administratif et d'un professeur-documentaliste, le CASNAV-CAREP accompagne et forme les personnels du premier degré et du second degré, ainsi que les partenaires de l'école. Il dispose d'un fonds documentaire en lien avec ses différentes missions.

→ Lien vers le portail e-sidoc : <https://0541892n.esidoc.fr/>

Les missions du professeur-documentaliste

1/ Assurer le bon fonctionnement du centre de ressources grâce à des opérations de classification, rangement, désherbage des documents et par la mise en valeur des collections disponibles.

2/ Enrichir le fonds documentaire en menant une politique d'achat ciblée en cohérence avec les missions du CASNAV-CAREP, et en réalisant le traitement documentaire des nouvelles acquisitions.

3/ Organiser l'accueil du public et le prêt de documents par des actions d'aide et de conseil auprès des visiteurs, par l'envoi de documents dans les écoles et les établissements, et en proposant un accueil téléphonique. En fonction des demandes, les prêts pourront s'organiser en concertation avec les formateurs.

4/ Mener une veille informationnelle et procéder à la diffusion d'informations via différents canaux : site internet du CASNAV-CAREP (incluant la maintenance et la mise à jour du site), pages web du site académique, listes de diffusion, portail e-sidoc.

5/ Participer à la mise en œuvre de formations et de groupes de travail en prenant part à l'élaboration et au suivi du plan de formation, en proposant des sélections documentaires et en assurant la présentation de ressources en lien avec les thématiques de formation.

6/ Contribuer à la fabrication d'outils pédagogiques destinés à faciliter la scolarisation des élèves allophones, des enfants du voyage ou en lien avec des actions menées en éducation prioritaire.

Les missions ainsi définies sont exercées sous la responsabilité de monsieur Yann MARTIN, responsable du CASNAV-CAREP. Un rapport d'activité annuel devra être rédigé et transmis au mois de juin.